4-5 DÉCEMBRE 2024

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉMIRATS DE DUBAÏ (ÉMIRATS ARABES UNIS)

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL

INTRODUCTION

Le présent compte-rendu constitue un résumé de haut niveau des décisions du Conseil d'administration et des principaux points débattus. L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du GPE. La liste des participants figure à l'annexe 1.

Mercredi 4 décembre 2024

1. Ouverture de la réunion

1.1 Le Président du Conseil d'administration ouvre la séance à 9 h. S.E. Reem Al Hashemi, ministre d'État pour la Coopération internationale des Émirats arabes unis, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration du GPE et se réjouit d'accueillir la réunion à Dubaï. Elle souligne l'engagement des Émirats arabes unis à l'égard des principaux objectifs et buts du GPE, y compris la promotion de l'égalité des genres. Elle rappelle que les Émirats arabes unis comptent parmi les principaux promoteurs de la déclaration sur le programme commun pour l'éducation et le changement climatique, lancé lors de la COP28 à Dubaï.

1.2 Monsieur Nasser Al-Aqeeli, vice-ministre de la Coopération internationale au ministère de l'Éducation de l'Arabie saoudite, s'adresse au Conseil d'administration en tant qu'invité spécial du président du Conseil d'administration. Il salue le rôle du GPE dans l'architecture éducative mondiale et souligne l'engagement de l'Arabie saoudite à l'égard de la mission du GPE.

1.3 La vice-présidente du Conseil d'administration du GPE, Christine Hogan, souhaite la bienvenue aux membres et souligne l'importance des enjeux qui figurent à l'ordre du jour, en particulier ceux liés à la stratégie GPE 2030. Elle félicite également les Émirats arabes unis pour leur rôle de chef de file dans le rapprochement des programmes d'action pour l'éducation et l'action climatique au niveau mondial.

2. Rapport de la Directrice générale

2.1 Laura Frigenti, Directrice générale du GPE, présente une vue d'ensemble de la performance du GPE au cours des six derniers mois, laquelle fait l'objet du document DOC 02.

Discussion

2.2 **Performance globale du GPE.** Les membres se félicitent de l'augmentation des niveaux de décaissement et des approbations de financements. Ils félicitent le Secrétariat pour le centre opérationnel de Nairobi et reconnaissent les améliorations apportées au chapitre du signalement des incidents liés à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels. Les représentants des pays partenaires demandent instamment au GPE d'étudier plus avant les moyens d'utiliser les systèmes nationaux. Les membres se félicitent du travail en cours pour renforcer la complémentarité et la coordination entre le GPE et l'initiative « L'éducation ne peut attendre » (ECW).

2.3 **Reconstitution des ressources.** Les membres laissent entendre que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer la diffusion des résultats, en particulier en vue de la prochaine campagne de reconstitution des ressources. Ils exhortent le Secrétariat à explorer les moyens de travailler avec les parlements nationaux, tant des pays bailleurs de fonds que des pays partenaires, ainsi qu'avec les ministères des Finances. Ils insistent sur le rôle central du plaidoyer au niveau mondial et au niveau national autour d'un récit commun, qui sera la clé d'une campagne fructueuse de reconstitution des ressources.

3. Finances

3.1 Nesmy Manigat, Président du Comité des finances et du risque (FRC), présente un résumé des délibérations de son comité. Padraig Power, représentant du Secrétariat du GPE, présente les prévisions financières et le rapport semestriel sur le risque institutionnel.

Discussion

3.2 **Décaissements.** Les membres se montrent satisfaits de l'augmentation des niveaux de décaissement.

3.3 **Mesures de protection.** Les membres insistent sur la nécessité des mesures de protection, en particulier contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, ainsi que sur l'importance d'instaurer un dialogue fructueux avec les agents partenaires sur la prévention et le signalement. Le Secrétariat note, en ce qui concerne les cas d'abus des fonds, qu'il y a lieu de se réjouir du nombre de cas signalés au GPE, qui laisse conclure à l'efficacité de la politique. En ce qui concerne les cas SEAH, le nombre de cas signalés est faible mais en cohérence avec les cas signalés dans des organisations similaires dans d'autres secteurs, et une vigilance accrue de la part de tous les partenaires du GPE est donc nécessaire. Il ajoute que la mise en place de procédures adéquates dans ce domaine est une exigence pour l'accréditation des agents partenaires et que des efforts sont actuellement déployés pour renforcer les capacités du Secrétariat en cette matière.

3.4 **Mobilisation des ressources.** Les membres jugent que la mobilisation des ressources présente un risque important et font état des préoccupations que suscitent le solde de trésorerie et les taux de décaissement. Ils soulignent l'importance des examens à mi-parcours, de l'engagement politique et de la sensibilisation, de la résolution des problèmes liés à la dette ainsi que de l'obtention de résultats et de l'optimisation des ressources pour compenser ce risque.

3.5 **Collaboration au sein du secteur mondial de l'éducation.** Les membres jugent que la collaboration avec ECW, la Facilité de financement international pour l'éducation (IFFEd) et d'autres institutions du secteur est essentielle pour éviter les doubles emplois et mobiliser les ressources disponibles.

4. Entité juridique à but non lucratif

4.1 David Boutcher, membre du Conseil représentant le secteur privé et représentant du Groupe de travail ad hoc, présente un aperçu du travail du groupe. Tim Nielander, le conseiller juridique indépendant qui a supervisé le travail d'analyse, en présente les détails.

Discussion

4.2 Le membre du Conseil représentant les fondations et les membres titulaires et suppléants du Conseil représentant le groupe Bailleur 1 font état d'un conflit d'intérêts.

4.3 Le Conseil d'administration félicite le Groupe de travail ad hoc pour ses efforts et se montre en faveur de la création d'une entité juridique à but non lucratif (NPLE), soulignant la nécessité d'un alignement sur la mission du GPE, d'une gouvernance solide, de la transparence et de la réduction des frais de transaction. Les membres saluent la création de l'entité pour attirer de nouvelles sources de financement et renforcer la confiance des bailleurs. Ils soulignent la nécessité d'inclure cette entité dans la reconstitution des ressources de 2026.

4.4 Le Secrétariat donne des assurances sur ces points et souligne les avantages possibles de la nouvelle entité. Il reconnaît par ailleurs que l'entité serait indépendante, mais que son seul objectif serait de soutenir la mission du GPE, ce que garantirait le protocole d'accord conclu entre l'entité et le GPE.

4.5 **Mécanisme d'examen**. Les membres soulignent la nécessité d'utiliser des méthodes efficaces de mesure des résultats et de procéder à des examens réguliers (tous les 2 ou 3 ans) pour veiller à ce que l'entité atteigne les objectifs fixés.

4.6 **NPLE et Banque mondiale.** Le membre du Conseil représentant le groupe MLA 3 souligne la nécessité d'établir un coupe-feu entre l'entité juridique à but non lucratif et la Banque mondiale. Il suggère une modification du libellé de la décision proposée qui est par la suite approuvée par l'ensemble du Conseil.

4.7 Le Secrétariat remercie les Gouvernements français et suisse de leurs offres.

4.8 Le Président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2024/12-01— L'Entité juridique à but non lucratif du GPE : Le Conseil d'administration :

1. Se réfère à sa décision sur les flexibilités opérationnelles du GPE à partir de juin 2024 (BOD/2024/06-04) et se félicite des progrès accomplis pour faire avancer les actions énoncées dans une feuille de route dans le rapport du consultant (BOD/2024/06 DOC 07 Annexe C) pour la création d'une entité juridique à but non lucratif en Suisse ou en France.
2. Exprime sa gratitude pour le travail accompli par le Secrétariat, en collaboration avec un soutien juridique extérieur, la Banque mondiale et en coopération avec les partenaires pertinents et intéressés du GPE, notamment le groupe de travail ad hoc, le Comité exécutif et les Gouvernements français et suisse.
3. Détermine son soutien à la création d'une entité juridique à but non lucratif à Genève, en Suisse, comme indiqué dans le document BOD/2024/12-DOC 05, dans le seul but de soutenir la mission et les objectifs du GPE, en particulier en ce qui concerne la mobilisation des ressources.
4. Demande au groupe de travail ad hoc et au Gouvernement suisse, sous la supervision du Comité exécutif, de prendre les mesures nécessaires pour soutenir la

création de l'entité juridique à but non lucratif, y compris, mais sans s'y limiter, la création d'un mandat pour le Conseil d'administration de l'entité juridique à but non lucratif et l'élaboration de documents fondateurs pour l'entité juridique à but non lucratif, et un protocole d'accord de coordination entre l'entité juridique à but non lucratif et le Conseil d'administration du GPE, qui sera présenté pour décision par le Conseil d'administration du GPE dès que possible en 2025.

5. Résultats et évaluations

5.1 Natasha de Marcken, membre du Conseil représentant le groupe Bailleur 6, présente le Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN). Susanne Steensen, directrice du Secrétariat du MOPAN, présente le rapport d'évaluation du GPE préparé par le MOPAN. Judith Herbertson, Présidente du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) du GPE et membre suppléant représentant le groupe Bailleur 3, présente un aperçu des conclusions des discussions du Comité sur le rapport sur les résultats 2024 (DOC 06). Nidhi Khattri, représentante du Secrétariat du GPE, présente les principales constatations du Rapport de résultats. Laura Frigenti, Directrice générale du GPE, présente un aperçu des suites données par le Secrétariat aux conclusions de l'évaluation du MOPAN et au rapport sur les résultats du GPE.

Discussion

5.2 Les membres accueillent favorablement les conclusions de l'évaluation du MOPAN et du rapport sur les résultats du GPE, ainsi que la réponse de la Directrice générale. Tout en saluant les améliorations opérationnelles et les réformes organisationnelles mises en œuvre au cours des six derniers mois, ils s'inquiètent néanmoins du manque de disponibilité de données agrégées sur les résultats de l'apprentissage. Ils reconnaissent qu'il s'agit d'un défi à l'échelle du secteur et se félicitent de l'accent mis par le GPE 2030 sur l'incitation à la collecte et à l'analyse de données normalisées liées à l'ODD 4.

5.3 Les membres se félicitent des progrès réalisés en matière de coordination avec l'initiative « L'éducation ne peut attendre ».

5.4 Les membres suggèrent en outre que le GPE accorde une plus grande attention à l'inclusivité du processus au niveau national, y compris la diversité des groupes locaux des partenaires de l'éducation et le processus de sélection des agents partenaires.

5.5 Le Secrétariat du MOPAN indique qu'il procédera à l'évaluation d'autres organisations du secteur de l'éducation et que les résultats de cette évaluation, combinés à ceux de l'évaluation du GPE, permettront de dresser un tableau général de la situation du

secteur sur des questions cruciales. Il souligne également que l'évaluation du GPE ne porte pas uniquement sur les performances du Secrétariat, mais sur l'ensemble du partenariat, y compris les membres autour de la table. L'amélioration de certains résultats dépendra de l'action de tous les partenaires.

6. Processus de sélection des agents partenaires

6.1 Padraig Power, du Secrétariat du GPE, donne un aperçu de l'évaluation indépendante du processus actuel de sélection des agents partenaires et des changements proposés pour améliorer l'équité, l'inclusivité et l'efficacité du processus, comme indiqué dans le document DOC 08.

Discussion

6.2 Les membres du Conseil représentant les groupes MLA 1, MLA 2, MLA 3, Bailleur 1, Fondations privées, OSC 1, OSC 2 et OSC 3, ainsi que leurs suppléants représentant les groupes MLA 1, MLA 3, Bailleur 1, Bailleur 2, Bailleur 3, Bailleur 5, OSC 1, OSC 2 et OSC 3 font état d'un conflit d'intérêts.

6.3 Les membres approuvent la proposition et notent qu'elle aborde des problèmes de longue date dans le processus de sélection. Ils reconnaissent également que, bien qu'il s'agisse d'un net progrès, des adaptations supplémentaires pourraient être nécessaires à l'avenir pour relever d'autres défis qui n'ont pas été pris en compte par le présent examen.

6.4 Les membres demandent au Secrétariat de fournir des mises à jour régulières sur la mise en œuvre de la réforme et son efficacité. Ils souhaitent également qu'au lieu d'examiner toutes les listes d'agents partenaires potentiels, le consultant indépendant se concentre sur un échantillon afin de réduire les coûts et d'éviter les retards. Ils se demandent enfin si le nouveau processus ne devrait pas s'appliquer également à d'autres types de financement.

6.5 Le Secrétariat remercie le Conseil pour ses observations. Il explique que pour veiller à ce que le processus soit équitable, transparent et inclusif dans tous les pays, il est proposé de procéder à un examen indépendant de toutes les sélections d'agents partenaires d'un montant supérieur à 5 millions de dollars, à quelques exceptions près. Il explique de plus que pour d'autres types de financements, tels les financements pour le renforcement des capacités du système plus modestes ou les financements accélérés, la flexibilité et la rapidité sont importantes. Par conséquent, si le même processus est requis pour ces financements, cela imposerait une charge importante aux membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation. Dans le contexte de l'avenir des initiatives d'assistance technique, il y aura un examen à savoir si certaines de ces dispositions devraient être applicables à la sélection des

agents partenaires. Le Secrétariat souligne également que des mises à jour sur la mise en œuvre seront fournies au Comité exécutif, dont l'avis sera sollicité si des modifications supplémentaires s'avèrent nécessaires, conformément à la culture de l'apprentissage qui caractérise le GPE.

6.6 À l'issue du débat, le Président du Conseil constate que la décision suivante fait l'objet d'un consensus :

BOD/2024/12/02 – <u>Processus de sélection des agents partenaires</u> : Le Conseil d'administration :

1. Notant l'importance d'un processus transparent et équitable pour sélectionner les agents partenaires les mieux à même d'aider les pays partenaires à traiter efficacement les priorités de transformation du système, approuve les propositions de révision énoncées à l'annexe A du document BOD/2024/12 DOC 08 qui visent à renforcer ledit processus de sélection.
2. Charge le Secrétariat d'élaborer les procédures nécessaires à l'opérationnalisation du processus de sélection des agents partenaires pour les allocations relevant du GPE 2030.
3. Charge en outre le Secrétariat de veiller à ce que les parties prenantes soient consultées et bénéficient de la formation et de l'appui nécessaires pour assurer une application efficace du processus révisé.

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

7. Session thématique : Favoriser le passage de l'école à la vie active : un rôle pour le GPE ?

7.2 Les membres soulignent la nécessité de mieux équiper les écoles, en particulier dans les zones rurales, et rappellent l'importance d'aligner l'éducation sur les demandes du marché du travail, notamment en ce qui concerne les compétences personnelles. Le rôle des partenariats, y compris avec le secteur privé, est jugé crucial pour relever ces défis et garantir que les systèmes éducatifs répondent aux besoins de l'économie et de la société.

8. Session thématique : Approche du GPE en matière d'égalité des genres et d'inclusion

8.1 Les membres considèrent l'importance d'une approche plus transversale de l'égalité des genres. Ils discutent des obstacles existants et de la possibilité pour le GPE d'accroître la portée de ses efforts dans ce domaine. Ils soulignent l'importance de

promouvoir une éducation inclusive et des approches fondées sur des données probantes, tout en relevant les défis posés par la disponibilité des données et le langage technique de la problématique hommes-femmes. Ils appellent de leurs vœux des objectifs plus ambitieux pour l'inclusion des enfants ayant des difficultés d'apprentissage et des réfugiés et soulignent l'importance de la mise en œuvre pratique et de l'évaluation des progrès.

9. GPE 2030 : Mise à jour, discussion et décisions

Choix stratégiques

9.1 Judith Herbertson, Présidente du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), ouvre la session en résumant les délibérations et les recommandations du Comité. Jo Bourne, du Secrétariat du GPE, rappelle ce qui a déjà été approuvé pour la prochaine période stratégique, et présente le champ d'application proposé pour le GPE 2030 et sa nouvelle priorité : Ne laisser personne de côté (DOC 09).

Discussion

9.2 **Champ d'application du plan stratégique GPE 2030.** Les membres sont d'accord dans une large mesure avec la proposition, qui maintient le champ d'application actuel du GPE. Ils notent l'importance d'intégrer l'inclusion et l'égalité des genres, ainsi que la lutte contre le changement climatique. Ils approuvent l'accent mis sur le soutien aux enseignants et sur la transition entre l'école et le marché du travail. Ils saluent la proposition de changement visant à inclure davantage les jeunes dans le GPE et soulignent l'importance des repas scolaires et de la nutrition pour améliorer l'assiduité et la rétention des élèves.

9.3 **Ne laisser personne de côté.** Les membres se déclarent favorables à la décision proposée. Ils sont d'accord pour donner la priorité aux pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure. Certains se déclarent favorables à un examen plus approfondi de l'inclusion des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, sur la base d'un ensemble d'options qui seront présentées par le Secrétariat lors de la prochaine réunion. Les membres se félicitent également de l'attention accrue accordée à la collecte et à l'analyse de données ventilées sur les résultats de l'apprentissage.

Mobilisation et allocation de financements pour le plan stratégique GPE 2030

9.4 Nesmy Manigat, Président du Comité des finances et du risque, présente les résultats des délibérations du Comité sur le financement du GPE 2030. Padraig Power, du Secrétariat du GPE, présente les recommandations proposées (DOC 10).

Discussion

9.5 **Éligibilité et allocations.** Les membres du Conseil insistent sur la nécessité de poursuivre l'aide en faveur des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Les avis divergent concernant l'extension de l'aide du GPE en faveur des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, certains membres ayant pris en compte la situation démographique des pays en transition vers cette catégorie et leurs besoins particuliers.

9.6 **Mobilisation des financements.** Un large consensus se dégage en faveur des efforts de mobilisation des financements, et surtout de l'importance accordée au financement national et à la participation du secteur privé et des parties prenantes locales. La nécessité de s'éloigner de l'approche « premier arrivé, premier servi » du Fonds à effet multiplicateur pour adopter un modèle de financement plus prévisible et plus ciblé, de simplifier les financements complémentaires et de lier cet incitatif à l'apprentissage fait également l'objet d'un large soutien.

9.7 **Égalité des genres et inclusion.** Les membres du Conseil insistent sur la nécessité d'intégrer l'égalité des genres et l'inclusion dans l'ensemble du portefeuille de financements du GPE, de réduire la fragmentation et de s'appuyer sur les stratégies existantes.

9.8 **Allégement de la dette et financements durables.** Les membres ont conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les pays qui sont fortement endettés, et de la nécessité d'offrir des options de financement flexibles et de définir des mécanismes de financement viables, par exemple, les mécanismes de conversion de créances. Ils encouragent une meilleure collaboration entre les ministres des Finances et de l'Éducation.

9.9 **Situations de fragilités et de conflit.** Un appel est lancé en faveur d'une meilleure compréhension et d'une plus grande responsabilisation dans les situations de fragilité et de conflit, avec des propositions claires en matière de performances et d'activités spécifiques ciblées.

Paramètres stratégiques applicables au financement du plan stratégique GPE 2030

9.10 Judith Herbertson, Présidente du Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC), présente une synthèse des délibérations et des recommandations du Comité. Jo Bourne, du Secrétariat du GPE, présente les paramètres stratégiques applicables au financement du GPE 2030 (DOC 11), en attirant l'attention sur les changements proposés par rapport aux paramètres stratégiques du GPE 2025.

Discussion

9.11 Les membres accueillent favorablement la proposition et reconnaissent que l'accent mis sur un ensemble limité de critères d'attribution de financements complémentaires représente une simplification indispensable. Ils demandent instamment au Secrétariat de veiller à ce que les domaines qui ne sont plus admissibles aux financements complémentaires dans le cadre du GPE 2030 continuent d'être intégrés dans l'ensemble des financements du GPE. Ils saluent l'accent mis sur la collecte de données normalisées sur les résultats de l'apprentissage, et rappellent que les pays disposent de leurs propres cadres nationaux qui vont au-delà des indicateurs des ODD. Ils approuvent la dissolution du Groupe consultatif technique indépendant (GCTI).

9.12 Le Secrétariat assure que les domaines non admissibles aux financements complémentaires continueront d'être encouragés dans le cadre du GPE 2030. Il souligne également l'importance des examens à mi-parcours pour adapter les priorités des pays.

9.13 À l'issue du débat, le Président constate que les décisions suivantes, y compris les modifications proposées, font l'objet d'un consensus.

BOD/2024/12-03 : <u>Périmètre d'action de la stratégie GPE 2030</u> : Le Conseil d'administration détermine que le plan stratégique GPE 2030 devrait :

1. Maintenir un périmètre de douze années d'enseignement primaire et secondaire et au moins une année d'enseignement préscolaire. Il s'agit notamment d'interventions fondées sur des données probantes en faveur de programmes intégrés pour les enfants plus jeunes (3+), dans le cadre de programmes axés sur l'enseignement pré primaire, et de programmes d'acquisition de compétences professionnelles pour les jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire ou qui suivent des programmes informels équivalents ou des cours de rattrapage et des programmes d'acquisition de compétences.
2. Continuer d'accroître l'intégration systématique de l'inclusion et de l'égalité des genres dans tous les aspects des travaux du GPE, notamment en se concentrant sur la lutte contre la violence sexiste et sur l'intégration des enfants handicapés et des réfugiés. Cela comprend une attention particulière à la santé et à la nutrition à l'école.
3. Renforcer les approches visant à tenir compte du changement climatique dans les systèmes éducatifs et atténuer son effet dans la prestation de services éducatifs, en reconnaissant que cette question est particulièrement essentielle dans les pays touchés par la fragilité ou les conflits avec les conséquences les plus graves pour

les plus vulnérables, notamment les enfants réfugiés et les enfants handicapés.

4. Étudier les moyens par lesquels l'engagement du GPE peut renforcer la participation et la capacité des enseignants dans la conception et la mise en œuvre des réformes prioritaires d'un pays, en reconnaissant qu'aucune transformation du système éducatif n'est possible sans une mobilisation active des enseignants, y compris les enseignants handicapés et les enseignants réfugiés.
5. Examiner les moyens par lesquels le GPE peut véritablement mobiliser les élèves, les enfants et les jeunes, dans ses mécanismes et à tous les niveaux, reconnaissant qu'ils doivent être à l'avant-garde de l'élaboration de leur propre éducation.

BOD/2024/12-04 : <u>Ne laisser personne de côté</u> : Le Conseil d'administration détermine ce qui suit :

1. Les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure devraient continuer de bénéficier des mécanismes traditionnels de financement du GPE (financement pour la transformation du système, financement pour le renforcement des capacités du système) ainsi que des possibilités de financements innovants.
2. Le GPE devrait continuer de renforcer la capacité des pays à repérer, suivre et aider les enfants qui risquent de décrocher et les enfants non scolarisés, notamment en orientant les financements du GPE en faveur des enfants et des jeunes exclus du système d'éducation formel dans certains contextes.
3. Il faudrait favoriser des systèmes éducatifs qui prennent davantage en compte le genre et qui soient plus équitables et plus inclusifs, notamment en adoptant une perspective plus intersectorielle et en encourageant l'équité, l'efficience et le volume des financements nationaux.
4. Le Secrétariat du GPE devrait étudier les moyens de soutenir, encourager et renforcer la responsabilité au sein du partenariat en vue de mesurer et d'utiliser des données désagrégées sur les résultats d'apprentissage, par sexe, handicap, statut de protection et âge, de façon à améliorer les résultats.

BOD/2024/12-05 : <u>Éligibilité et allocation</u> : Le Conseil d'administration décide que :

1. L'empreinte géographique du GPE en matière de soutien financier continuera d'être axée en priorité sur les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et les petits États insulaires en développement et pays en développement sans littoral (PEIDSL) éligibles à l'IDA.
2. Conformément à l'objectif de ne laisser personne de côté, et sous réserve de la disponibilité des fonds, le GPE devrait explorer des options d'apporter son appui à certains pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dont les pays

partenaires accédant à ce statut, de manière ciblée et en utilisant des approches différenciées.

3. La base d'allocation des fonds du GPE doit continuer d'utiliser des critères d'allocation fondés sur les besoins, qui sont équitables et donnent la priorité aux pays qui ont les plus grands besoins en matière d'éducation.

BOD/2024/12-06 : <u>Intégration de la résilience et atténuation des effets systémiques des crises, dont le changement climatique</u> : Le Conseil d'administration décide que :

1. Les fonds du GPE, y compris ceux issus de mécanismes de financement innovant tels que le Fonds à effet multiplicateur, devraient continuer de soutenir le renforcement des systèmes éducatifs résilients afin d'améliorer la préparation, la riposte et le relèvement en cas de crises et de changements de situation, dont le changement climatique.
2. En situation de crise, il incombe au GPE de maintenir son soutien aux gouvernements et aux partenaires, pour contribuer aux efforts de planification, de riposte et de relèvement en promouvant l'alignement et la coordination, notamment avec l'initiative « L'éducation ne peut attendre », en renforçant les capacités, en assurant la continuité des services d'éducation, et en veillant à une meilleure reconstruction pour un système éducatif plus efficace, plus réactif et plus inclusif. Cette démarche implique la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Notant que les financements du GPE jouent un rôle essentiel qui consiste à aider les pouvoirs publics à se préparer à une crise et à y faire face, ces financements continueront d'être déployés grâce au mécanisme de financement accéléré et à des adaptations de l'approche fondée sur la transformation du système.

BOD/2024/12-07 : <u>Égalité des genres et inclusion</u> : Le Conseil d'administration :

1. Reconnaît la nécessité et l'opportunité d'intégrer davantage l'égalité des genres et l'inclusion en appliquant l'approche fondée sur la transformation du système tout en réduisant la fragmentation et les coûts de transaction.
2. Demande au Secrétariat d'adapter les directives relatives aux financements pour le renforcement des capacités du système afin de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités spécifiques à l'égalité des genres et à l'inclusion.
3. Encourage l'élaboration de propositions au titre du Fonds à effet multiplicateur afin d'obtenir des financements supplémentaires et un engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion.

4. Demande au Secrétariat de continuer d'étudier les moyens d'intégrer l'égalité des genres et l'inclusion grâce à ses mécanismes de financement de base, en se fondant sur les enseignements de l'expérience.
5. Demande au Secrétariat de proposer des options pour l'avenir de l'Accélérateur de l'éducation des filles en tant que mécanisme de financement ciblé distinct dans le cadre du GPE 2030.

BOD/2024/12-08 : Mobilisation de fonds : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle sa décision (BOD/2024/06-07) d'intensifier considérablement les approches visant à mobiliser des financements supplémentaires, dont le Fonds à effet multiplicateur, et prends note de l'analyse technique en cours de nouveaux instruments appropriés, dont les conclusions seront examinées par le Conseil en juin 2025.
2. Décide qu'un pacte de partenariat est nécessaire pour que tous les pays aient accès aux financements au titre du Fonds à effet multiplicateur du GPE, et que les allocations correspondantes devraient également être assorties d'incitations complémentaires liées au financement national et à la communication des résultats d'apprentissage, le cas échéant.
3. Afin d'améliorer la prévisibilité pour les pays concernant l'accès au Fonds à effet multiplicateur, demande au Secrétariat de proposer des ajustements à la base d'allocation, pour recommandation du Comité des finances et du risque et décision du Conseil d'administration. Ces ajustements devraient réduire le besoin d'examiner et d'approuver les demandes selon le principe du « premier arrivé, premier servi », tout en continuant à souligner l'importance de mobiliser les ressources en temps voulu et de mettre en œuvre les programmes correspondants.

BOD/2024/12-09 : Paramètres stratégiques du plan stratégique GPE 2030 : Le Conseil d'administration :
Rappelant la décision BOD/2023/07-01, et reconnaissant la nécessité de s'adapter et de tirer des enseignements de la mise en œuvre du GPE 2025 et des évaluations au niveau des pays, approuve les paramètres stratégiques du GPE 2030 tels qu'ils figurent à l'annexe A du document BOD/2024/12 DOC 11. Il s'agit notamment de :

1. Standardiser les déclencheurs de l'allocation complémentaire et les limiter aux facteurs favorables suivant : i) l'amélioration des données sur les acquis scolaires, et ii) le volume, l'équité et l'efficience du financement national.
2. Dissoudre le Groupe consultatif technique indépendant.
3. Appliquer des financements complémentaires à tous les pays et des financements de mise en œuvre du GPE au-delà d'un certain seuil.

4. Plafonner les financements complémentaires à 30 % maximum de l'allocation (10 % liés à l'amélioration des rapports sur l'indicateur des résultats d'apprentissage ODD 4.1.1a et 20 % liés à des améliorations dans le domaine du financement intérieur).
5. Plafonner les financements complémentaires accordés aux pays touchés par la fragilité ou les conflits à un maximum de 20 % de l'allocation, en prenant note des exemptions énoncées à l'annexe A.
6. Rendre le Pacte de partenariat obligatoire pour tous les pays.

10. Le point sur la reconstitution des ressources

10.1 Breanna Ridsdel et Karen Schroh, du Secrétariat du GPE, font le point sur le plan et le calendrier de la cinquième campagne de reconstitution des ressources.

Discussion

10.2 Les membres accueillent favorablement les informations communiquées par le Secrétariat. Ils suggèrent d'éviter le chevauchement de l'événement et du calendrier de reconstitution avec les reconstitutions d'autres organisations telles que le Fonds mondial et l'initiative ECW. Le Secrétariat confirme qu'il se coordonne avec l'initiative ECW pour aligner les calendriers, avec un accord de principe selon lequel la reconstitution du GPE aurait lieu début 2026 et celle de l'ECW à la fin de la même année.

11. Clôture de la réunion

11.1 Avant de clore la réunion, le Président reconnaît les contributions de Christopher Thomas, membre suppléant du Conseil d'administration représentant le groupe constitutif des fondations privées, et d'Annalena Flury-Angelotti, membre suppléante du Conseil représentant le groupe Bailleur 1 qui ne feront plus partie du Conseil.

11.2 Rahim Saidzoda, ministre de l'Éducation et des Sciences du Tadjikistan et membre du Conseil représentant l'Europe orientale, le Moyen-Orient, et l'Asie centrale, prend la parole pour annoncer que son pays accueillera la réunion du Conseil d'administration de 2025 à Douchanbé. La réunion est close à 17 h 10.

Annexe 1 :

Liste des membres du Conseil ayant participé à la réunion

	Nom	Groupe constitutif	Rôle
	Membres du Conseil		
1	Farah Sheikh Abdulkadir	Afrique 1	Membre du Conseil
2	Sérgio Paulo Cossa	Afrique 1	Représentant du membre suppléant du Conseil
3	Youssouf Tahir Ahmat	Afrique 2	Membre du Conseil
4	Mohamed Abdallah Mayoub	Afrique 2	Représentant du membre suppléant du Conseil
5	Morufu Olatunji Alausa	Afrique 3	Représentant du membre du Conseil
6	Adama Jimba Jobe	Afrique 3	Représentant du membre suppléant du Conseil
7	Ismail Shafeeu	Asie et Pacifique	Membre du Conseil
8	Wayne Mendiola Jr	Asie et Pacifique	Membre suppléant du Conseil
9	Rahim Saidzoda	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Membre du Conseil
10	Dan Perciun	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Membre suppléant du Conseil
11	Daniel Esponda	Amérique latine et Caraïbes	Membre du Conseil
12	Tonnica Dey	Amérique latine et Caraïbes	Représentant du membre suppléant du Conseil
13	Jean-Sébastien Conty	Bailleur 1	Membre du Conseil
14	Annalena Flury-Angelotti	Bailleur 1	Membre suppléant du Conseil
15	Line Nielsen Fribeg	Bailleur 2	Membre du Conseil
16	Helena Reutersward	Bailleur 2	Membre suppléant du Conseil
17	Barbara Curran	Bailleur 3	Membre du Conseil
18	Judith Herbertson	Bailleur 3	Membre suppléant du Conseil
19	Merete Lundemo	Bailleur 4	Membre du Conseil
20	Ilham Al Ghadiri	Bailleur 4	Membre suppléant du Conseil
21	Martin Seychell	Bailleur 5	Membre du Conseil
22	Heike Kuhn	Bailleur 5	Membre suppléant du Conseil
23	Natasha de Marcken	Bailleur 6	Membre du Conseil
24	Rhona McPhee	Bailleur 6	Membre suppléant du Conseil

25	Yona Nestel	OSC 1	Membre du Conseil
26	Susan Nicolai	OSC 1	Membre suppléant du Conseil
27	Solange Akpo-Gnandi	OSC 2	Membre du Conseil
28	Rasheda Khatoon Choudhury	OSC 2	Membre suppléant du Conseil
29	Haldis Holst	OSC 3	Membre du Conseil
30	Dennis Sinyolo	OSC 3	Membre suppléant du Conseil
31	Stefania Giannini	MLA 1	Membre du Conseil
32	Carmen Burbano	MLA 1	Membre suppléant du Conseil
33	Pia Britto	MLA 2	Membre du Conseil
34	Becky Telford	MLA 2	Représentant du membre suppléant du Conseil
35	Luis Benveniste	MLA 3	Membre du Conseil
36	Idrissa Dia	MLA 3	Membre suppléant du Conseil
37	Andrew Cunningham	Fondations privées	Membre du Conseil
38	Christopher Thomas	Fondations privées	Membre suppléant du Conseil
39	David Boutcher	Secteur privé	Membre du Conseil
40	Emily Friedman	Secteur privé	Membre suppléant du Conseil
	Présidents du Conseil et des Comités		
41	Jakaya Kikwete	Conseil	Président
42	Christine Hogan	Conseil	Vice-présidente
43	Judith Herbertson	PILC	Présidente
44	Nesmy Manigat	FRC	Président